

DECISION DU MAIRE 2025/021

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPEL MEDICAL
SEARCH**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

**Contrat de partenariat
pour une mission
d'approche directe de
praticiens généralistes
libéraux**

Vu la nécessité d'accueillir des professionnels de santé sur le territoire et plus particulièrement des médecins généralistes,

Vu la volonté de la municipalité de recourir à un prestataire extérieur pour une mission d'approche directe de praticiens généralistes libéraux,

Vu le contrat de partenariat proposé par la société APPEL MEDICAL SEARCH pour une mission d'approche directe de praticiens généralistes libéraux,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter et de signer le contrat de partenariat avec la APPEL MEDICAL SEARCH – 77 boulevard Marius Vivier Merles à LYON (69) – pour une mission d'approche directe de praticiens généralistes libéraux.

ARTICLE 2 : Le contrat de partenariat est conclu aux principales conditions suivantes :

✓ honoraires fixés de manière forfaitaire et définitive à 22 000 € HT par médecin, quelle que soit la quotité de travail de ce dernier

Modalités de règlement des honoraires :

. 40% à la signature, soit 8 800,00 € HT

. 30% à la confirmation/contractualisation avec le médecin pour son installation libérale, soit 6 600,00 € HT

. 30% à l'installation effective du praticien en libéral (premier jour), soit 6 600,00 € HT

✓ des prestations facultatives complémentaires sont proposées et feront l'objet d'un arbitrage au cours de la mission ;

✓ durée maximale du contrat : 18 mois.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,

- à la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 28 avril 2025

Edith GUEUGNEAU
Maire

